

AGRO-REVISION SA
Au capital de 40 000 €
Siège social : **149 Rue de Bercy**
75012 PARIS

RCS PARIS B 401 178 983

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 16H30, les associés se sont réunis en VISIO (via TEAMS), sur convocation adressée par mail.

Sont présents ou représentés :

FNR , représentée par Anne GUALA	représentant 1249 actions en pleine propriété,
Anne GUALA	représentant 186 actions en pleine propriété
Muriel ROCES	représentant 186 actions en pleine propriété
Sonia REGEREAU	représentant 186 actions en pleine propriété
Landry TACKA	représentant 186 actions en pleine propriété
Kadidia KOUMA	représentant 196 actions en pleine propriété
Sophie LAVIT	représentant 186 actions en pleine propriété
Martine TESSIER	représentant 125 actions en pleine propriété

Madame Marie-Hélène GONCALVES, représentant le cabinet ETC, Commissaire aux comptes est absente et excusée.

Est excusé :

Monsieur Stéphane NECK, invité.

Anne GUALA préside la séance en sa qualité de Présidente.

Mesdames Kadidia KOUMA et Sonia REGEREAU sont désignés scrutateurs.
Madame Muriel ROCES assure les fonctions de secrétaire.

La Présidente constate que les associés présents et représentés, sont titulaires de 2 500 actions sur les 2 500 actions composant le capital. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice 2023,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés par mail ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Elle déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2023
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat 2023
- Approbation des conventions réglementées, après présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Démission d'un administrateur
- Pouvoirs pour formalités

La Présidente diffuse un document Powerpoint retraçant l'activité au cours de l'exercice écoulé, ainsi que certaines informations juridiques.

Une discussion est ouverte, les associés échangent leur point de vue sur l'activité de la société, sur les comptes de l'exercice et les solutions devant permettre d'atteindre un résultat bénéficiaire.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lit les rapports du commissaire aux comptes et met successivement aux voix les différentes résolutions prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes approuve les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de – 3 670.76 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à l'exécution de son mandat au conseil d'administration pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer le résultat déficitaire, soit – 3 670.76 € en :

✓ Autres réserves – 3 670.76 €

Le solde du compte « Autres réserves » s'élèvera, après affectation de la perte à la somme de 26 630.79 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes clos le 31/12/2026, les mandats de Madame Martine TESSIER et de Madame Anne GUALA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mme JACQUET en date du 18/01/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

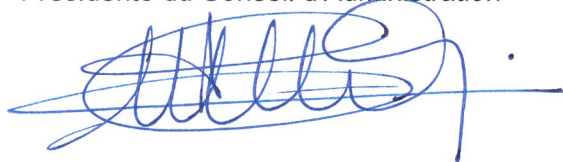
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 18h00.

Anne GUALA

Présidente du Conseil d'Administration

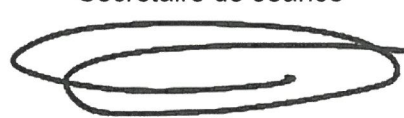


KADIDIA KOUMA
Scrutateur



Muriel ROCES

Secrétaire de séance



SONIA REGEREAU
Scrutateur



BILAN 31/12/2023

ACTIF	Exercice 2023			2021	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	40 000	40 000
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	39 738	20 835	18 903	539	- Réserve légale	4 000	4 000
Immobilisations financières	5 445		5 445	5 445	- Réserves réglementées		
TOTAL I	45 183	20 835	24 348	5 984	- Autres	30 302	33 785
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 3 671	- 3 483
Avances et acomptes versés sur commandes					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	70 631	74 302
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	2 517	10 404
Clients et comptes rattachés	506 269	23 292	482 977	425 363	Dettes		
Autres	162 230	46 135	116 096	146 175	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement			-		Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	242 523		242 523	324 118	Fournisseurs et comptes rattachés	570 176	547 045
Caisse					Autres	235 682	274 315
TOTAL II	911 023	69 427	841 596	895 656	TOTAL III	805 858	821 360
Charges constatées d'avance (III)	13 062		13 062	4 426	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	969 268	90 261	879 006	906 066	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	879 006	906 066

COMPTE DE RESULT

CHARGES (Hors taxes)	Exercice 2023 Net	Exercice 2022 Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement		
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	592 111	612 718
Impôts, taxes et versements assimilés	14 997	12 760
Rémunération du personnel	204 336	178 839
Charges sociales	82 207	79 015
Dotations aux amortissements	6 523	1 258
Dotations aux provisions	22 144	26 641
Autres charges	38 978	3 349
TOTAL (I)	961 295	914 580
CHARGES FINANCIERES (II)	720	836
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)		3 568
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	962 015	918 983
Résultat de l'exercice (Bénéfice)		
TOTAL GENERAL	962 015	918 983

TAT AU 31/12/2023

PRODUITS (Hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	865 812	860 670
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise provisions	73 274	33 905
Autres produits	19 259	19 455
TOTAL (I)	958 345	914 030
PRODUITS FINANCIERS (II)	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)		1 470
		-
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	958 345	915 500
Résultat de l'exercice (Perte)	3 671	3 483
TOTAL GENERAL	962 015	918 983

AGRO REVISION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 879 006 €.

Le résultat net comptable est une perte de 3 671 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative
- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et des règlements CRC 2004-06.

2 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles :

Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déductions des RRR et escomptes obtenus.

Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens.

Les mouvements relatifs aux immobilisations sur l'exercice 2023 correspondent à l'acquisition d'un véhicule pour le bureau de Toulouse et acquisition de matériels informatiques.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique estimée de l'immobilisation, à savoir :

✓ Inst.Générales, agencements, aménagements divers	: 10 et 20 ans
✓ Matériel de Transport	: 4 et 5 ans
✓ Matériel Informatique	: 3 ans
✓ Mobilier de bureau	: 4 et 5 ans

Immobilisations financières :

Elles concernent essentiellement le dépôt de garantie des locaux de 5 302 € pour les locaux de Paris 12è.

Stocks et En-cours :

Néant

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles correspondent essentiellement aux postes clients pour une valeur nette de 482 977 € TTC, à des créances de TVA.et à un compte de débiteurs divers provisionné à 100%.

Valeurs de placements et disponibilités

Les disponibilités sont de 242 523 € au 31/12/2023.

Charges Constatées d'avance :

✓ Maintenance logiciel	8 866 €
✓ Assurance	3 197 €
✓ Documentation	675 €
✓ Médecine travail	324 €

Capitaux propres :

Le capital est constitué de 2 500 actions sociales d'une valeur nominale de 16 €, à la clôture de l'exercice.

Fournisseurs :

Ce poste se décompose-en :

✓ Fournisseurs :	457 536 €
✓ Fournisseurs Factures non parvenues :	112 640 €

4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du montant net du chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 865 812 € contre à 860 670 € sur 2022 et se décompose de la manière suivante :

	Paris	Sud-Ouest	Iles	Total
Commissariat aux Comptes	541 542,00	218 365,00	67 365,00	827 272,00
Attestations	3 920,00	600,00		4 520,00
Sous traitance	8 000,00	2 400,00		10 400,00
Refacturation frais déplacement	11 939,78	1 951,76	5 615,65	19 507,19
divers	2 707,74	1 091,85	312,83	4 112,42
Totaux	568 109,52	224 408,61	73 293,48	865 811,61

Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles : Néant

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels : Néant

✓ *Indemnités de fin de carrière*

Une dotation aux provisions a été comptabilisée pour un montant de 873 €, et une reprise de 8 760 €.

Le solde de la provision IFC au 31.12.2023 s'élève à 2 517 €.

5 – AUTRES INFORMATIONS

Effectif :

L'effectif au 31/12/2023 est de 3 cadres.

Filiales et participations :

La société ne détient aucune filiale.

Engagements hors bilan :

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune caution donnée ou reçue.

SA AGRO REVISION

7 rue Biscornet
75012 PARIS

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA AGRO REVISION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA AGRO REVISION à la fin de cet exercice.

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

mk6

SARL ETC AUDIT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

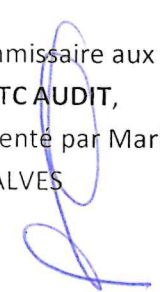
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ST GEORGES SUR BAULCHES, le
16 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes
SARL ETC AUDIT,
Représenté par Marie-hélène
GONCALVES



SARL ETC AUDIT

BILAN 31/12/2023

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe - BP 12
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ACTIF	Exercice 2023		Net	2021		PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Brut	Amortissements et provisions		Net	Net			
Actif immobilisé :						Capitaux propres		
Immobilités incorporelles						Capital	40 000	40 000
- Fonds commercial						Ecart de réévaluation		
- Autres	39 738		18 903	539		Réserves :		
Immobilités corporelles	5 445	20 835	5 445	5 445		- Réserve légale	4 000	4 000
Immobilités financières						- Réserves réglementées		
TOTAL I	45 183	20 835	24 348	5 984		- Autres	30 302	33 785
Actif circulant :								
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Report à nouveau		
Marchandises						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 671	3 483
Avances et acomptes versés sur commandes						Subventions d'investissement		
						Provisions réglementées		
						TOTAL I	70 631	74 302
Créances :						Provisions pour risques et charges (II)	2 517	10 404
Clients et comptes rattachés	506 269	23 292	482 977	425 363		Dettes		
Autres	162 230	46 135	116 096	146 175		Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement						Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	242 523		242 523	324 118		Fournisseurs et comptes rattachés	570 176	547 045
Caisse						Autres	235 682	274 315
TOTAL II	911 023	69 427	841 596	895 656		TOTAL III	805 858	821 360
Charges constatées d'avance (III)	13 062		13 062	4 426		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	969 268	90 261	879 006	906 066		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	879 006	906 066

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe - BP 12
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
 SIRET 483 539 944 00014 - NAF 6920Z

CHARGES (Hors taxes)	Exercice 2023 Net	Exercice 2022 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Variation de stock (marchandises)			Ventes de marchandises		
Achats d'approvisionnement			Production vendue (biens et services)	865 812	860 670
Variation de stock (approvisionnement)			Production stockée		
Autres charges externes	592 111	612 718	Production immobilisée		
Impôts, taxes et versements assimilés	14 997	12 760	Reprise provisions	73 274	33 905
Rémunération du personnel	204 336	178 839	Autres produits	19 259	19 455
Charges sociales	82 207	79 015			
Dotations aux amortissements	6 523	1 258	TOTAL (I)	958 345	914 030
Dotations aux provisions	22 144	26 641			
Autres charges	38 978	3 349			
TOTAL (I)	961 295	914 580			
CHARGES FINANCIERES (II)			PRODUITS FINANCIERS (II)	-	-
		720			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)		1 470
					-
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	962 015	918 983	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	958 345	915 500
Résultat de l'exercice (Bénéfice)			Résultat de l'exercice (Perte)	3 671	3 483
TOTAL GENERAL	962 015	918 983	TOTAL GENERAL	962 015	918 983

AGRO REVISION



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 879 006 €.

Le résultat net comptable est une perte de 3 671 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative
- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et des règlements CRC 2004-06.

2 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles :

Néant



Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déductions des RRR et escomptes obtenus.

Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens.

Les mouvements relatifs aux immobilisations sur l'exercice 2023 correspondent à l'acquisition d'un véhicule pour le bureau de Toulouse et acquisition de matériels informatiques.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique estimée de l'immobilisation, à savoir :

✓ Inst.Générales, agencements, aménagements divers	: 10 et 20 ans
✓ Matériel de Transport	: 4 et 5 ans
✓ Matériel Informatique	: 3 ans
✓ Mobilier de bureau	: 4 et 5 ans

Immobilisations financières :

Elles concernent essentiellement le dépôt de garantie des locaux de 5 302 € pour les locaux de Paris 12è.

Stocks et En-cours :

Néant

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles correspondent essentiellement aux postes clients pour une valeur nette de 482 977 € TTC, à des créances de TVA.et à un compte de débiteurs divers provisionné à 100%.

Valeurs de placements et disponibilités

Les disponibilités sont de 242 523 € au 31/12/2023.

Charges Constatées d'avance :

✓ Maintenance logiciel	8 866 €
✓ Assurance	3 197 €
✓ Documentation	675 €
✓ Médecine travail	324 €



Capitaux propres :

Le capital est constitué de 2 500 actions sociales d'une valeur nominale de 16 €, à la clôture de l'exercice.

Fournisseurs :

Ce poste se décompose-en :

✓ Fournisseurs :	457 536 €
✓ Fournisseurs Factures non parvenues :	112 640 €

4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 865 812 € contre à 860 670 € sur 2022 et se décompose de la manière suivante :

	Paris	Sud-Ouest	Iles	Total
Commissariat aux Comptes	541 542,00	218 365,00	67 365,00	827 272,00
Attestations	3 920,00	600,00		4 520,00
Sous traitance	8 000,00	2 400,00		10 400,00
Refacturation frais déplacement	11 939,78	1 951,76	5 615,65	19 507,19
divers	2 707,74	1 091,85	312,83	4 112,42
Totaux	568 109,52	224 408,61	73 293,48	865 811,61

Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles : Néant

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels : Néant

✓ *Indemnités de fin de carrière*

Une dotation aux provisions a été comptabilisée pour un montant de 873 €, et une reprise de 8 760 €.

Le solde de la provision IFC au 31.12.2023 s'élève à 2 517 €.

5 – AUTRES INFORMATIONS

Effectif :

L'effectif au 31/12/2023 est de 3 cadres.

Filiales et participations :

La société ne détient aucune filiale.

Engagements hors bilan :

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune caution donnée ou reçue.

